



Envoyé en préfecture le 20/01/2021  
Reçu en préfecture le 20/01/2021  
Affiché le 20/01/2021  
ID : 030-213001092-20210111-DE2021008-DE

**Direction Assistance Juridique et Prévention**  
Affaire suivie par : Laurence PELLIER  
Tél : 04 34 24 71 52  
laurence.pellier@alesagglo.fr

N/Réf : IS/LP/2020

**AVENANT DE PROROGATION N°2  
à la CONVENTION D'ADHÉSION  
DE LA COMMUNE D'EUZET  
AU SERVICE COMMUN SIG « Système d'Information Géographique »  
d'ALES AGGLOMERATION**

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

**La Communauté d'Alès Agglomération**, représentée par **Monsieur Christophe RIVENQ**, son Président en exercice, agissant au nom et pour le compte de la Communauté Alès Agglomération en vertu de la délibération du Conseil du Communauté C2020\_09\_12 en date du 16 décembre 2020 autorisant Monsieur le Président à signer le présent avenant ;

et désignée sous le terme « Alès Agglomération »,

**d'une part,**

**ET**

**La Commune d'Euzet**, représentée par **Monsieur Cyril OZIL**, Maire dûment habilité par la Délibération du Conseil Municipal N° *2021 008* en date du

**11 JAN. 2021** ;

et désignée sous le terme « La Ville » ou « La Commune adhérente » ;

**d'autre part,**

**IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT CONVENU CE QUI SUIT :**

*Co*

## **EXPOSE PREALABLE :**

La Commune d'Euzet est adhérente au service commun SIG depuis 2017.

Une convention d'adhésion a été conclue entre les deux parties pour une durée ferme. Cette convention prenait effet au 1<sup>ER</sup> janvier 2017 pour expirer au 31 décembre 2020.

**L'Article 7 'Avenant'** de cette convention stipule que, pour rappel :

*'Toute modification ou complément du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci avec l'accord des signataires'.*

**Considérant** que l'année 2021 sera marquée par une migration complète des logiciels existants et des mises à jour importantes. Elles offriront de nouveaux outils et permettront de faire également évoluer le WebSIG. Le PCRS, dont la gestion est assurée par le service SIG, va se déployer sur le territoire du Pays des Cévennes,

**Considérant** que, par ailleurs, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 la dématérialisation des autorisations d'urbanisme sera effective et pourrait impacter l'organisation du service SIG,

Afin d'assurer la continuité de ce partenariat pour l'année 2021, il convient de renouveler la convention par voie d'avenant pour une année supplémentaire.

## **CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET STIPULE CE QUI SUIT :**

### **Article 1 : Objet**

La commune d'Euzet renouvelle son adhésion au service commun SIG Alès Agglomération pour une année supplémentaire. L'avenant n°2 prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et expirera au 31 décembre 2021.

### **Article 2 : Champs d'application de la convention**

Les autres dispositions de la convention et de ses avenants sont inchangées

Fait à \_\_\_\_\_, en 3 exemplaires originaux, le \_\_\_\_\_

Pour la Commune d'Euzet

Le Maire,

**Cyril OZIL**



Pour la Communauté Alès Agglomération,

Le Président,

**Christophe RIVENQ**

